



**Isolement acoustique des façades**

Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure

-  catégorie 1 : secteur affecté 300 m de part et d'autre de la voie
-  catégorie 2 : secteur affecté 200 m de part et d'autre de la voie
-  catégorie 3 : secteur affecté 100 m de part et d'autre de la voie
-  catégorie 4 : secteur affecté 30 m de part et d'autre de la voie
-  catégorie 5 : secteur affecté 10 m de part et d'autre de la voie

 Département du Haut Rhin  
Ville de Colmar

**Plan Local d'Urbanisme  
Isolement acoustique**

Echelle : 1:5 000

Plan F4.2 - Plan d'isolement acoustique Sud

Ville de Colmar  
Révision du POS en vue de sa transformation en PLU  
PLU APPROUVE  
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2017

Pour le Maire, le 1er Adjoint Yves Hemedinger

